

En complément de [mon analyse parue le lundi 28 juin à la suite des élections régionales et départementales](#), j'ajoute une remarque sur les sondages. On peut dire, à juste titre, que ces élections ont été marquées – une nouvelle fois – par une « bérézina » des sondages. Rien ne s'est passé comme cela avait été prévu par ceux-ci. Je connais d'avance la réponse des sondeurs : un sondage est une photographie de l'opinion à un moment précis. Tout peut évoluer dans les jours qui suivent. Les électeurs peuvent même s'appuyer sur les résultats des sondages pour les déjouer. J'entends cela, mais j'ajoute aussitôt que rien ne justifie que la loi sur les sondages, qui est claire et précise, ne soit pas appliquée.

Or, celle-ci dispose notamment que *chaque* publication d'un sondage soit désormais accompagnée de la mention de la *marge d'erreur*, et cela quel que soit le média, écrit ou audiovisuel. Si la loi était appliquée, les auditeurs et lecteurs pourraient constater que les sondages ne peuvent jamais se traduire par des chiffres absolus. Comme la marge d'erreur peut être de *plus* ou *moins* 2 % ou 3 %, les sondages peuvent en réalité permettre de publier des écarts pouvant aller de trois, quatre à six points (*plus* ou *moins* additionnés), ce qui doit conduire à clairement *relativiser* les chiffres absolus qui sont annoncés.

Jean-Pierre Sueur